

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Commission « Solidarité, politique de la ville,
enfance, petite enfance »

séance du 28 septembre 2009
séance du 8 septembre 2009

21 Creil Respire ! – entrées gratuites au musée Gallé-Juillet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL BOUKHELIF, KOUACHI, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes PAMART, M'BAYE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Maires-adjointes & maires-adjoints, conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

M. CABARET

Mme PORAS

Mme OYONO

M. RIFI-SAIDI

Mme BARBETTE

M. MACHU

M SEGUIN

M. VARLET

M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M MONTES

Pouvoir à : M.BOULHAMANE

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme FEVRIER

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme RIFFAULT

Pouvoir à : M. NACHITE

39

39

29

■ **Rapport de présentation :**

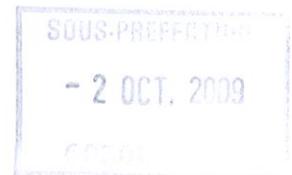
Madame Nicole CAPON, maire-adjointe expose :

Le 20 septembre 2009, la Ville de Creil a organisé sa première édition de « Creil Respire ! ». Dans le cadre de cette manifestation, le centre communal d'action sociale a organisé une collecte de fournitures scolaires et les objets récoltés seront remis aux familles en difficulté.

Afin de remercier les donateurs ayant répondu à cet appel de solidarité, le musée Gallé-Juillet se propose de leur offrir une entrée gratuite, à raison de 50 places d'une valeur unitaire de 5,50 euros.

Il vous est demandé d'entériner cette proposition.

Vous êtes appelés à voter.



C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « solidarité, politique de la ville, enfance, petite enfance » en date du 8 septembre 2009

Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 4

■ **Décide à à l'unanimité :**

Article unique :

d'autoriser l'octroi d'entrées gratuites au musée Gallé-Juillet, aux personnes ayant fait don de fournitures scolaires, à raison de 50 entrées d'une valeur unitaire de 5,50 euros.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé réception de la Sous- Préfecture :

Jean-Claude VILLEMAIN

02 OCT. 2009

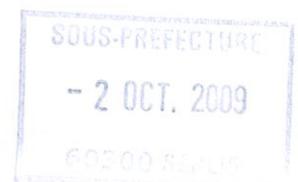
Affiché le :

02 OCT. 2009

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 2/10/09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Baluy



C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE